MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –130

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026130-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 22
Votants	……. 26

Objet :

AFFAIRES SCOLAIRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –– Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 130 / ÉCOLE PRIVÉE : participation aux charges de fonctionnement

Madame Françoise GUYOT, Adjointe en charge des affaires scolaires, informe l'Assemblée que l'effectif de l'école privée pour l'année scolaire 2026/2027 est de 89 élèves répartis de la façon suivante :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
EFFECTIF GLOBAL	32	66	98
Dont hors Commune	5	4	9
Elèves Bainsois	27	62	89

Compte tenu du coût moyen par élève constaté à l'école publique pour l'année 2025, soit :

- 1 643.44 € pour un enfant de maternelle,
- 480.56 € pour un enfant d'élémentaire,

Il est proposé de fixer la participation communale aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph – placée sous contrat d'association – à **74 167.60 €**
Seuls les enfants de Bains-sur-Oust sont pris en compte dans le calcul de cette contribution.

Parallèlement à cette participation, une subvention peut également être octroyée à l'école privée au titre des fournitures individuelles. Celle-ci est calculée par rapport à la dépense constatée à l'école publique et au prorata des effectifs. Son montant est établi à **1 158.78 €.**

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026130-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** le montant de la participation à verser à l'école privée pour la présente année scolaire 2026/2027, soit 74 167.60 €.
  Cette somme fera l'objet de 10 versements mensuels, avec un ajustement sur les acomptes déjà opérés. Le dernier versement (le solde) sera effectué uniquement au vu du bilan financier fourni par l'école privée, en fonction des charges de fonctionnement réelles.
  Les acomptes versés seront d'un montant constant jusqu'à l'approbation de la nouvelle délibération et une régularisation sera ensuite effectuée.
- **De valider** l'octroi de la subvention « fournitures scolaires individuelles » pour un montant de 1 158.78 €.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD